

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-415

Petite enfance

Accueil du jeune enfant

Conventions d'occupation
du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025
avec les associations :

Amicrero, Au Pays D'Arthur, Familles Rurales
de Villerest, Familles Rurales du Pays de La
Pacaudière, L'île aux enfants, D'Arthur à Zoé,
Espace de vie sociale la Soupe au caillou,
centre social de Riorges, centre social Moulin
à vent, Arvel, centre socioculturel du Coteau

Certifié exécutoire	2 ⁶ DEC. 2022
Reçu en préfecture	22 DEC. 2022
Publié	2 ⁶ DEC. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article 1193 du Code Civil ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Vu les mises à disposition par procès-verbal de transfert en 2011 et 2014, de bâtiments appartenant aux communes du Coteau, Mably, Perreux, Riorges, Roanne et Villerest nécessaires à la gestion de multi-accueils par Roannais Agglomération qui exerce cette compétence ;

Considérant le bail emphytéotique consenti par la commune de Saint Germain Lespinasse au profit de la communauté d'agglomération pour la mise à disposition du terrain servant d'assise au bâtiment adapté à l'accueil de la Petite Enfance ;

Considérant la convention d'occupation consentie à Roannais agglomération par la Ville de Roanne pour la mise à disposition des locaux situés 26 rue Raoul Follereau à Roanne adaptés à l'accueil de la Petite Enfance ;

Considérant la convention d'occupation consentie à Roannais agglomération par la commune de La Pacaudière pour la mise à disposition des locaux situés 82 Passage de la Bonneterie à La Pacaudière adaptés à l'accueil de la Petite Enfance ;

Considérant que les communes de Le Coteau, Mably, Perreux, Riorges, Roanne, La Pacaudière, Saint Germain Lespinasse et Villerest ont transférés ou mis à disposition de Roannais Agglomération des locaux adaptés pour l'exercice de la compétence « Petite enfance » ;

Considérant que les associations Amicrero, Au Pays d'Arthur, Familles Rurales de Villerest, Familles Rurales du Pays de La Pacaudière, L'île aux enfants, D'Arthur à Zoé, l'Espace de vie sociale la Soupe au caillou, le centre social de Riorges, le centre social Moulin à vent, le centre socioculturel du Coteau et l'Arvel interviennent dans le domaine de la Petite enfance, et gèrent des multi-accueils dans les locaux mis à disposition par Roannais Agglomération ;

Considérant que les associations précitées ont sollicité Roannais Agglomération, afin de renouveler chacune leur convention d'occupation, qui arrive à terme au 31 décembre 2022 ;

Considérant qu'une convention d'occupation est nécessaire pour formaliser l'utilisation de ces locaux avec les associations précitées ;

DECIDE

- De résilier à l'amiable la convention d'occupation consentie par la commune du Coteau à l'association centre socioculturel du Coteau pour les locaux situés 6 rue Auguste Gelin au Coteau (42120), qui a pris effet le 1^{er} janvier 2006, afin de mettre un terme à la tacite reconduction ;
- D'approuver les conventions d'occupations avec les associations Amicrero, Au Pays d'Arthur, Familles Rurales de Villerest, Familles Rurales du Pays de La Pacaudière L'île aux enfants, D'Arthur à Zoé, Espace de vie sociale la Soupe au caillou, le centre social de Riorges, le centre social Moulin à vent, le centre socioculturel du Coteau et l'Arvel, se rapportant à l'occupation de locaux adaptés à l'accueil de jeunes enfants, comme suit :

NBRE	GESTIONNAIRE	NOM ENTITE	ADRESSE	COMMUNE	SURFACE INTERIEURE EN M ²	ANNEXES SURFACES EXTERIEURES
1	AMICRERO (Associations des mini-crèches Roannaises)	MULTI ACCUEIL « LES PIEDS DANS L'Ô » (Anciennement « PAVY »)	32 rue de Pavy	ROANNE 42300	377 + 132 (siège)	300 m ² d'espaces extérieurs 6 places de stationnement
2	AMICRERO (Associations des mini-crèches Roannaises)	MULTI ACCUEIL « LA RONDE DES CALINS » (anciennement « MABLY ») POLE ENFANCE FAMILLE	14 rue de Guise	MABLY 42300	253	702 m ² d'espaces extérieurs
3	« AU PAYS D'ARTHUR »	JARDIN D'ENFANTS « AU PAYS D'ARTHUR » POLE ENFANCE FAMILLE	16 rue de Guise	MABLY 42300	145	583 m ² d'espaces extérieurs
4	« FAMILLES RURALES DE VILLEREST »	MULTI ACCUEIL « 1, 2, 3 SOLEIL »	158 route de la Mirandole	VILLEREST 42300	215	430 m ² d'espaces extérieurs
5	« L'ILE AUX ENFANTS »	MULTI ACCUEIL « L'ILE AUX ENFANTS »	9 boulevard Charles Gallet	LE COTEAU 42120	212	407 m ² d'espaces extérieurs
6	« L'ILE AUX ENFANTS »	MULTI ACCUEIL « LES P'TITS LOUPIOTS »	3 rue Carnot	LE COTEAU 42120	137	230 m ² d'espaces extérieurs
7	« D'ARTHUR à ZOE »	MULTI ACCUEIL « D'ARTHUR à ZOE »	235 rue de Persigny	SAINT GERMAIN LESPINASSE 42640	273	60 m ² d'espaces extérieurs
8	« ESPACE DE VIE SOCIALE LA SOUPE AU CAILLOU » (anciennement « Le bateau des enfants »)	MICRO-CRECHE « LE JARDIN D'ELOISE ET D'ABELARD »	14 place Verdun	PERREUX 42120	261,47	Pas d'espaces extérieurs
9	CENTRE SOCIAL RIORGES	MULTI- ACCUEIL « POM' VANILLE »	21 place Jean Cocteau	RIORGES 42153	230	240 m ² d'espaces extérieurs
10	CENTRE SOCIAL MOULIN A VENT	MULTI ACCUEIL « LES PETITS MEUNIERES »	Espace des 4 vents -29 chemin de Villerest	RIORGES 42153	195	100 m ² d'espaces extérieurs
11	ASSOCIATION ARVEL	HALTE GARDERIE « PLANETE EVEIL »	26 rue Raoul Follereau	ROANNE 42300	142	Espaces extérieurs : 100 m ² dont un auvent de 22 m ²
12	FAMILLES RURALES DU PAYS DE LA PACAUDIERE	HALTE GARDERIE « LES PITCHOUNS »	82 Passage de la Bonneterie	LA PACAUDIERE 42310	120	150 m ² d'espaces extérieurs
13	CENTRE SOCIOCULTUREL	HALTE GARDERIE « LA SOURIS VERTE »	6 rue Auguste Gelin	LE COTEAU 42120	152	60 m ² d'espaces extérieurs

- De fixer la durée de ces occupations à 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus ;
- De dire que ces occupations sont consenties à titre gratuit ;
- D'indiquer que l'objet de ces occupations est l'accueil de jeunes enfants.

*Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Éric PEYRON
Vice-Président délégué au patrimoine et à la voirie*

